

LISTE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 03 JUIN 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 09
Absents : 2
Procurations : 2
Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Gimeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2024

Présents : Mesdames et Messieurs Roland CHANIER, Françoise CHAPUT, Yves DE FRANCESCO, Valérie DOMAS, Nicole GILLES, Séverine GRANET, Sébastien GUILLOT, Aurélie LAFAY, François MOULIN, Philippe SAVY

Absente excusée : Madame Michelle LLAURADO

Procuration : Madame Michelle LLAURADO à Madame Séverine GRANET

Monsieur Yves DE FRANCESCO présent à partir de la question n°3. Absent pour les questions n°1 et 2

Secrétaire de séance : Madame Aurélie LAFAY

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 05 AVRIL 2024

20240306-01 DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE
DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire informe des décisions prises pour certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement :

ESPACE PUBLIC - VOIRIE

- Afin de délimiter la rue des écoles (partie piétonne) relevant du domaine public et « Les Sources » à Ronzières, suite aux travaux sur le réseau d'eau potable en 2023, un aménagement a été réalisé par les agents de la commune. La société ACTIVERT RIOM a été sollicitée pour la fourniture des ganivelles et des tuteurs pour un montant de 376,08 TTC.
- Comme habituellement, il a été demandé à la Société Fleurs et Plantes d'Auvergne de fleurir les jardinières et bacs. L'année passée la commande s'élevait à 1 237,28 € TTC. Après un ajustement des besoins celle-ci s'élève cette année à 1 035,10 € TTC.
- Outre les contrôles réguliers effectués par les agents de la commune, les équipements sportifs et des aires de jeux doivent être vérifiés par une société spécialisée dans ce domaine. La société SOLEUS a établi un devis pour 372,00 € TTC.

RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES ET DE LA MAIRIE

- Dans le cadre des travaux de la réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie, il a été nécessaire de supprimer un point d'acheminement gaz, cette intervention d'un coût de 1 721,53 € TTC a été notifiée le 08/04/2024. De plus, le futur équipement mutualisé salle des fêtes et mairie ne nécessitera qu'un seul comptage électrique (celui de la mairie actuelle) il y a donc nécessité de supprimer l'ancien ainsi que supprimer une arrivée du réseau Basse Tension alimentant une partie de la commune. Cette intervention d'un coût de 3 090,77 € TTC a été notifiée le 16/05/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres prend acte de ces décisions.

20240306-02 Convention de partenariat dans le cadre de la réalisation d'un chantier participatif avec l'association « les Haies du Puy-de-Dôme »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide dans le cadre de l'opération « création d'un verger conservatoire avec plantation de haie » au Ceix:

- de solliciter l'association « les haies du Puy-de-Dôme » pour le versement d'un don
- de solliciter l'appui technique de l'association « les haies du Puy-de-Dôme »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre de la réalisation d'un chantier participatif avec l'association « les haies du Puy-de-Dôme ».

20240306-03 Définition des Zones d'accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) sur la commune de GIMEAUX

Dans un souci de cohérence avec les objectifs définis par filière d'EnR, dans la stratégie communautaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

1. De valider les orientations suivantes :

- inscrire l'**ensemble de la commune** de Gimeaux (donc l'ensemble du bâti) en zone d'accélération pour le **photovoltaïque en toiture**
- inscrire l'**ensemble de la commune** de Gimeaux (donc l'ensemble des parkings concernés existants ou à venir) pour le **photovoltaïque en ombrières sur des parkings**
- inscrire l'**ensemble du centre bourg** pour la filière « **chaleur renouvelable** (solaire thermique, géothermie, bois énergie...) » et ses **éventuels réseaux** en s'appuyant sur la **densité des besoins** (bâtiments publics et privés)
- ne proposer **aucune zone d'accélération** sur les filières « **photovoltaïques au sol** » et « **éolien** », au regard de l'absence de potentiels identifiés sur la commune pour ces deux filières
- de confirmer que le **potentiel méthanisable** a été mis à disposition de l'**unité de méthanisation** situé à Combronde, Parc de l'Aize.

2. De soumettre à la **consultation de la population** pendant **4 semaines soit jusqu'au vendredi 28 juin 2024** ces propositions, avec mise à disposition d'un dossier, en mairie, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Agenda :**

- 14 juin : Fête de l'école à la salle des fêtes de Beauregard-Vendon
- 21 juin : balayage des rues; merci de ne pas gêner le passage de la balayeuse et permettre un nettoyage efficace des rues de Gimeaux
- 25 juin : Fête des TAP (Temps d'accueil périscolaire) à la salle des fêtes d'Yssac-La-Tourette

- **Elections :**

La commission de contrôle des listes électorales a validé en date du 16 mai 2024 que:

- 301 électeurs sont inscrits sur la liste principale (302 en date du 09 juin 2024 lors du scrutin des élections européennes)
- 2 électeurs sont inscrits sur la liste complémentaire européenne
- 25 radiations ont été réalisées sur liste principale
- 1 radiation a été faite sur liste complémentaire européenne
- 14 nouveaux électeurs ont été inscrits sur liste principale

- **Le Ceix :**

- **Bâtiment écroulé :**

La commune a reçu 2 devis pour l'évacuation des graves et l'arasement du bâti : l'un de 3 180 € TTC et le second de 3 840 € TTC. Le Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne a eu connaissance de ces éléments et recherche des financements.

- **Projet de recherche du CNRS :**

Un projet porté par le CNRS vise à étudier les sources et l'écosystème créé au fil du temps comme milieu propice à la co-évolution de l'homme/hydrosystème ainsi que les relations hydro-sociales historiques et actuelles. L'étude des dynamiques microbiennes (notamment les diatomées) liées aux différentes caractéristiques de l'habitat aquatique des sources du Ceix sera également intégré à ce travail. Le projet vise à établir un suivi interdisciplinaire de sources carbogazeuses en cours de réhabilitation, pour établir une connaissance historique des sites et des usages et de leur fonctionnement hydro-écologique, à des fins patrimoniales et scientifiques. Ce projet favorisera l'émergence d'un protocole permettant une meilleure gestion des sources minérales anciennement exploitées et à présent gérées par les CEN.

Une vulgarisation grand public sera proposée avec une animation sur le site et une publication dans le bulletin municipal 2025.

- **Assainissement collectif :**

Le règlement relatif au service public d'assainissement collectif sur le territoire du syndicat de Morge et Chambaron a été récemment modifié par délibération du comité syndical. La révision porte principalement sur l'obligation d'effectuer un contrôle de la conformité d'un branchement lors d'une vente immobilière. Il donnera lieu à un certificat de conformité ou non-conformité qui sera remis au vendeur du bien par l'exploitant du syndicat avec copie au syndicat et à la mairie.

- **Compte-rendu GRDF 2023 :**

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire communal est confiée à GRDF pour un contrat de concession rendu exécutoire le 17 décembre 2002 pour une durée de 30 ans. Chaque année un compte rendu de la concession est remis à la commune. En voici quelques chiffres :

- 81 clients
- 4 998 mètres de linéaire réseau
- 253 k€ de valeur nette réévaluée du patrimoine concédé
- 938 MWH de gaz acheminés
- 19 k€ de recette pour GRDF
- 1 430 € d'investissements réalisés sur la concession

Le rapport complet est consultable en mairie, auprès du secrétariat.

- **Reprise des caniveaux :**

Dans le cadre du problème d'endommagement prématuré des « Ruissodo » mis en place sur la RD17 Avenue de la Libération, un accord entre Géoval, Eurovia, Reverdo et La Communauté de communes CSM va permettre le changement de ces équipements aux 3 carrefours concernés.

La prise en charge de cette opération pour un coût total de 27 504 € TTC se répartira de la façon suivante :

- Géoval : 5 136 € TTC
- Eurovia : 5 136 € TTC
- Reverdo : 8 592 € TTC
- Communauté de Communes CSM : 8 640 € TTC

- **Association « Bouge ton fion et ta culture » :**

L'association « Bouge ton fion et ta culture » ne réalisant pas d'activité sur la commune ne souhaite pas le versement de la subvention communale annuelle. Le conseil municipal en prend acte, par conséquent les 200 € de subvention ne seront pas versés.

- **Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et mise en accessibilité de la mairie :**

- L'intérieur est partiellement démoli
- Un diagnostic concernant le plancher de la salle des fêtes a été réalisé ; un devis doit être proposé
- Les reprises sur le toit ont été effectuées et les ouvertures sur façade sont « bouchées »
- Les fondations de l'extension sud seront à faire en juin
- Les huisseries extérieures doivent être posées avant le 15 juillet (façade sud)
- Le surcoût d'une modification du « Bar-rangement » est de 900 €
- Le projet de centrale photovoltaïque en toiture sur la salle des fêtes est lancé
- Une modification de la façade de l'extension est envisagée avec le remplacement du bac acier par un crépis (+ 1500 €)

- **Lieu-dit « Les Chausses » :**

Les propriétaires fonciers ont missionné un cabinet d'étude afin de déterminer les coûts respectifs des différents aménagements ainsi les différentes prises en charges financières possibles. Les propriétaires fonciers souhaitent un positionnement de la municipalité sur le coût d'achat au m² du foncier ou sur le pourcentage de reste à charge des travaux VRD qui leur sera demandé.

Le Maire,
Sébastien GUILLOT

